

Inclusive Governance for Resilience (IGR)

Objet:	APS-IGR-1603
Titre de l'opportunité:	Appel Annuel a Projet pour la mise en œuvre d'activités de stabilisation et de Cohésion Sociale
Date d'émission:	03 mai 2023
Date d'échéance de dépôt des proposition	1er cycle – 03 juillet 2023 2e cycle – 03 septembre 2023
Date d'échéance des questions :	1er cycle – 03 juin 2023 2e cycle – 03 aout 2023
Date de clôture :	03 mai 2024

Le Projet Inclusive Governance for Resilience (IGR), financé par l'Agence des Etats Unis d'Amérique pour le Développement International (USAID), recherche des notes conceptuelles des demandeurs éligibles pour financer un programme d'activités dans les domaines de la stabilisation et de la Cohésion Sociale. Voir la section C de la pièce jointe 1 pour connaître les conditions d'éligibilité. Pour être admissible à une subvention, le candidat doit satisfaire à ces exigences et fournir toutes les informations requises dans le présent Appel Annuel à Projet (AAP) ou APS en anglais. Une ou des subventions seront attribuée (s) aux candidats éligibles et responsables dont les notes conceptuelles et la (les) candidature (s) complète (s) ultérieure (s) répondent le mieux aux objectifs du programme et aux critères de sélection énoncés aux sections A et E de la pièce jointe 1, respectivement.

Toute organisation éligible intéressée à soumettre une note conceptuelle dans le cadre de cette opportunité est encouragée à lire attentivement l'APS pour comprendre le type de programme recherché, les exigences de soumission de la note conceptuelle et le processus d'évaluation. Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il a reçu tous les documents nécessaires pour postuler à l'APS. IGR n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

La note conceptuelle doit être soumise directement à IGR en utilisant l'une des méthodes suivantes : a) électroniquement via le portail en ligne de gestion des subventions (<https://smart.fluxx.io>), b) électroniquement par courrier électronique à IGR-Grants@crea-igr.com, ou c) physiquement à Rue 14.54 quartier 1200 résidences, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions". Les demandes doivent être reçues au plus tard à la date d'expiration de l'APS indiquée ci-dessus.



CREATIVE

IGR

APS-IGR-1603

Toute question concernant cet APS doit être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication susmentionnées. Les réponses aux questions reçues seront fournies périodiquement à tous les candidats potentiels par le biais de modifications apportées au présent avis.

L'émission de cette APS ne constitue pas un engagement de la part de IGR et n'engage pas IGR à payer les frais éventuels d'un demandeur potentiel lors de la préparation / soumission de questions ou d'une note conceptuelle. Tous les coûts de préparation / soumission sont à la charge du demandeur. Toutes les notes conceptuelles soumises sont aux risques et périls du demandeur.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Cordialement,

[Electronic Signature of Authorized Project Signatory]

Chief of Party

Inclusive Governance for Resilience



IGR

APS-IGR-1603

Pièces jointes

Pièce jointe 1 : Appel annuel du programme

Pièce jointe 2 : Modèle d'application de note conceptuelle

Pièce jointe 3 : Provisions

Pièce jointe 4 : Certifications



Pièce jointe 1: Déclaration annuelle de programme (APS)

A. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Creative Associates International et son partenaire de mise en œuvre, Lutheran World Relief (LWR), ont démarré la mise en œuvre du projet Gouvernance Inclusive pour la Résilience (IGR) au Burkina Faso, financé par l'USAID. Ce programme de cinq ans vise à renforcer la gouvernance locale au Burkina Faso et la relation entre les citoyens et le gouvernement. Ainsi, le programme est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Le gouvernement du Burkina Faso, en particulier au niveau local, peut fournir de manière efficace et effective des services pour répondre aux besoins de ses communautés.
- Objectif 2 : Les citoyens, les organisations locales et communautaires et les groupes ont la capacité de défendre leurs besoins et de communiquer de manière constructive avec les représentants du gouvernement.
- Objectif 3 : Les citoyens et l'État s'engagent régulièrement dans un dialogue productif.

IGR travaille dans 26 communes à travers six régions du Burkina Faso. Il s'agit de la région du Sahel (Communes de Dori et Bani), la région du Centre Nord (Communes de Sabcé, Tikaré, Kongoussi, Kaya, Boulsa, Boussouma, Korsimoro, Guibare et Rouko), la région de l'Est (Communes de Fada, Tibga et Diapangou), la région du Nord (Communes de Ouahigouya, Gourcy, Yako, Kirsi et Samba), la région des Hauts-Bassins (Communes de Bobo-Dioulasso, Péni, Toussiana, et Houndé), et la région des Cascades (Communes de Banfora, Douna, et Sindou).

1. Les régions/communes ciblées par cet Appel Annuel à Projet sont :

Régions	Est	Nord	Centre-Nord	Sahel
Communes	Fada N'Gourma	Ouahigouya	Kaya	Dori
	Tibga	Gourcy	Sabcé	Bani
	Diapangou	Yako	Tikaré	
		Kirsi	Kongoussi	
		Samba	Boulsa	
			Boussouma	
			Korsimoro	
			Guibaré	
		Rouko		

L'approche globale de IGR se concentre sur des solutions adaptées et locales aux défis de gouvernance auxquels sont confrontées les communes d'intervention du projet. L'approche de la gouvernance transformationnelle de IGR se concentre sur le changement du paradigme de la gouvernance, d'un modèle d'offre et de demande à un modèle de responsabilité et de succès partagés. Il s'agit précisément d'un système qui réintègre les relations entre et parmi les institutions de l'Etat et les acteurs locaux pour assurer une prestation de service réactive qui dote les citoyens de compétences et des ressources pour

tenir les gouvernements responsables et qui renforce le contrat social entre les gouvernements locaux et les citoyens pour renforcer la cohésion sociale.

Pour ce faire, des recherches sur terrain ont été menées afin de comprendre les défis et les opportunités qu'existent dans les communes ou IGR va opérer. Les résultats de ces études révèlent la susceptibilité des jeunes à tomber dans la criminalité, l'illégalité ou l'extrémisme violent, ainsi que leur capacité dans les régions concernées. Les études révèlent que plusieurs acteurs sociaux ou politiques, tels que les chefs religieux et coutumiers, sont des ressources importantes dans la gestion des conflits communautaires et leur impact peut directement influencer la gestion des affaires locales. Considérant ces opportunités et les défis relevés lors de nos enquêtes, IGR prévoit de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux besoins de la sécurité, de la cohésion sociale et du dialogue. Ainsi, dans ses communes cibles des régions du Nord, du Centre-Nord, du Sahel et de l'Est, IGR entend recruter et financer des partenaires pour la mise en œuvre d'activités (1) d'appui au gouvernement local afin de fournir de manière efficace et efficiente des services répondant aux besoins de la communauté, (2) des activités d'appui aux citoyens, aux organisations locales et communautaires de défendre leurs besoins et de communiquer de manière constructive avec les représentants du gouvernement, et (3) des activités pour créer ou revitaliser des opportunités d'engagement entre les citoyens et les gouvernements locaux.

2. Contexte

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays de la sous-région, est confronté depuis quelques années à la radicalisation et à l'extrémisme violent qui sont à l'origine de nombreux dommages matériels et humains. Conséquences directes de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes. Face à cette situation, des éléments de réponses ont été apportés, cependant il reste des efforts à faire pour la stabilisation et la cohésion sociale. C'est pourquoi, IGR envisage appuyer les acteurs locaux dans les communes cibles du projet pour mettre en œuvre des activités de stabilisation et de cohésion sociale. Ces activités pourraient contribuer à la réalisation d'une paix durable dans les communes d'intervention du projet.

3. Objectifs

Objectif 1 : Construire et reconstruire les relations et la confiance entre les citoyens et le gouvernement et plus largement dans tout le système de gouvernance

Objectif 2 : Améliorer les pratiques de leadership inclusives et unificatrices, par le renforcement des capacités administratives, organisationnelles et techniques ainsi que l'augmentation des revenus propres des gouvernements locaux.

Objectif 3 : Mobiliser et catalyser les voix marginalisées au niveau de la communauté pour s'assurer que les efforts soutenus par le programme prennent en compte les besoins, les priorités et la participation de ces acteurs

4. Activités illustratives

Cet appel annuel de projet recherche des candidats qui travaillent dans les domaines ci-dessous ;

Objectif1

Lot 1 : Sensibilisation des communautés sur la participation à l'élaboration du budget participatif et inclusif

Il est ressorti par exemple dans les travaux d'évaluation de l'efficacité organisationnelle à travers l'outil OEMT (Organizational Effectiveness Measurement Tool) de l'institution municipale Ouahigouya dont la commune a une grande expérience en matière de consultations à la base ou d'espace de dialogue et d'interpellation, que malgré la bonne volonté des autorités communales accompagnées de leurs partenaires, la population ne s'intéresse pas à la gestion de la chose publique.

En rappel, l'OEMT est un processus d'auto-évaluation itératif destiné aux administrations locales et axé sur l'identification des lacunes en matière de capacité à assumer efficacement leurs rôles et responsabilités.

L'OEMT contribue à rapprocher l'administration publique de la gouvernance en reliant les capacités structurelles et fonctionnelles d'une institution à la prise de conscience de la manière dont une tâche effectuée par les administrateurs renforce la cohésion et la résilience de la communauté.

Ainsi, il engage les responsables des gouvernements locaux dans l'élaboration d'un chemin pour réaliser leur mission.

Par ailleurs, il est ressorti des résultats des évaluations de la fragilité et de la résilience (FRAME) dans les communes partenaires que les citoyens ne sont pas ou suffisamment impliqués dans la prise de décision, ce qui remet en cause la légitimité du système de gouvernance locale.

Par exemple, afin d'assurer une participation efficace à l'élaboration des futurs budgets des communes et améliorer l'engagement des citoyens, des sensibilisations de la population sur la démarche pourraient être réalisées. Il s'agirait d'informer les citoyens à travers des émissions radios sur le processus d'élaboration budget communal notamment les délais, le déroulé, les règles, les possibilités et nécessités de participation.

Des rencontres d'informations et d'échanges avec les groupes organisés y compris vulnérables (OSC, des groupements d'intérêt économiques, association, syndicats, jeunes, femmes) pourraient être organisées afin d'expliquer aux groupes organisés la nouvelle démarche pour l'élaboration du budget de la commune et la nécessité d'y participer afin d'exprimer leurs besoins spécifiques.

D'autres exemples d'activités comprendraient, mais sans s'y limiter, des sessions d'informations avec les leaders d'opinion identifiés, les Comités de veille et de développement (COVED) ou les structures remplissant les mêmes attributions dans chaque secteur et village sur l'organisation et la technique de collecte et de centralisation des besoins des citoyens à prendre en compte dans l'élaboration du budget communal.

Lot 2 : Appui aux activités de collecte de données à la base pour l'élaboration du budget

L'une des difficultés majeures qui freine l'adoption des budgets participatifs par les communes est la phase collecte des données à la base. Elle est non seulement complexe, longue et nécessite aussi des ressources financières et humaines importantes. Alors que c'est également cette étape qui donne le caractère participatif et inclusif au budget. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire, d'accompagner les communes à l'exercice afin qu'elles soient mieux outillées et adoptées désormais la démarche du budget participatif et inclusif. Il permet de réactualiser le Plan annuel d'investissement (PAI) tiré du plan communal de développement (PCD) en fonction du contexte du moment afin de répondre aux préoccupations de l'heure des populations.



Pour ce faire, dans le cadre de la collecte des données pour l'élaboration du budget, il est primordial que les rôles et responsabilités des différents acteurs soient définis. La réussite du processus du budget participatif dépend de son appropriation par l'ensemble des groupes d'acteurs qu'on peut regrouper en 4 à savoir : les COVED et leaders communautaires, les populations, les partenaires au développement, et la délégation spéciale (Conseil municipal).

Ainsi, une rencontre d'échange et/ou de cadrage sur le rôle que doit jouer chaque acteur dans le processus de collecte et de traitement des données serait un impératif avant la collecte des données.

Le calendrier de tout le processus d'élaboration du budget avec les dates de la tenue des consultations dans chaque localités (village/secteur) doit être communiqué à l'avance au grand public.

Pour la collecte des données proprement dite, des fora assortis de procès-verbaux dans chaque village et secteur aideraient à recueillir la contribution/besoins. Ces fora, organisés par les COVED et leaders communautaires désignés pourraient être assistés par les consultants en technique de collecte des besoins, des partenaires au développement et des membres de la délégation spéciale.

Aussi, les boîtes à idées ou à suggestions pourront être acquises et déployées dans certains lieux pour la circonstance dans les milieux urbains. Dans ce cas l'information pourrait être portée au grand public à travers les radios sur l'emplacement et l'objet de ces boîtes.

Pour ce qui est des besoins des groupes spécifiques (vulnérables) et certains groupes organisés, des focus group pourraient être organisés avec ceux-ci afin de recenser leurs préoccupations.

Enfin un sondage localisé en ligne (sur facebook) pourrait être exploré avec traitement spécifique a accordé aux données y issues.

Les propositions des citoyens pourraient être analysées par les experts et vérifiées selon les critères d'éligibilité définis plus tôt dans le processus.

Des points focaux désignés par village/secteur ou par groupe pourraient suivre le processus jusqu'à l'adoption du budget par le conseil (délégation spéciale) afin de faire un feedback aux mandataires lors de rencontres ou assemblée générale organisée à cet effet.

Lot 3 : Sensibiliser la population sur sa contribution à la gestion des affaires locales (payment des impôts et taxes locaux, responsabilité partagée dans la prestation de services, etc.)

Etant entendu que le budget s'élabore en recettes et en dépenses et que les dépenses planifiées sont celles permettant la fourniture des services dans le cadre de la réponse aux besoins des citoyens, il va de soi que les recettes sensées couvrir lesdites dépenses soient collectées auprès des citoyens contribuables.

Ainsi, des campagnes de sensibilisations sous plusieurs formes pourraient être mener en vue de conscientiser les contribuables à la nécessité de payer les impôts et taxes locaux pour permettre ou participer à la fourniture de services publics.

Objectif 2 :

Lot 4 : Mettre en œuvre des activités qui aident les citoyens, les OSC locales et les organisations communautaires à défendre leurs besoins et à communiquer de manière constructive avec les représentants du gouvernement.

Les résultats des diagnostics de terrain ont fait ressortir l'existence de cadres de concertations entre les gouvernants et les gouvernés. Cependant, il est aussi clairement ressorti que ces cadres sont le plus souvent inaccessibles aux groupes, notamment les plus vulnérables. Pour ce faire IGR, à travers l'intervention du bénéficiaire ciblera des structures communautaires communales telles les coordinations communales, les structures villageoises telles les Comités de veille et de développement



(COVED), et les structures intervenant dans le foncier. Pour ces structures ciblées, les organisations sélectionnées pourraient par exemple développer et mettre à disposition des outils d'identification des besoins des groupes marginalisés et former ces structures sur ces outils. En outre, un répertoire des mécanismes existants et efficaces de redevabilité et d'interactions entre gouvernants et gouvernés pourrait être établi et porté à l'attention des OSC et des OBC afin de leur permettre de tenir les gouvernements locaux responsables.

Pour finir et à l'endroit des populations, les sous-récepteurs pourraient mener des campagnes de sensibilisation des citoyen(ne)s sur les rôles et responsabilités des gouvernements locaux. Ces campagnes aideront in fine, les populations à comprendre comment leurs contributions aident les gouvernements locaux à remplir leurs mandats.

Les activités à développer pourraient inclure des ateliers de formation pour les groupes de coordination communaux, les associations villageoises telles que les conseils fonciers villageois et les dirigeants communautaires sur la façon de s'engager de manière significative avec les gouvernements locaux dans des cadres de consultation communautaire, l'engagement des jeunes dans la recherche et l'évaluation des performances municipales en matière de planification participative, l'engagement des femmes et des personnes déplacées à diriger et à faciliter les activités d'apprentissage par le service, les sessions préparatoires et de simulation organisées avant l'engagement avec les gouvernements locaux, les événements éducatifs et sociaux.

Lot 5 : Réaliser des séances de sensibilisation des communautés sur les enjeux autour de l'élaboration des PCD

IGR, à travers cette activité vise à renforcer les connaissances des populations sur les Plans Communaux de Développement (PCD). De manière précise, l'objectif visé est de faire connaître ; ce qu'est un PCD, son processus d'élaboration, l'intérêt d'impliquer les populations locales dans ce processus.

Les activités à développer par le partenaire retenu pour la mise en œuvre des séances de sensibilisations pourraient concerner des émissions radiophoniques, des théâtres fora, des caravanes de sensibilisation, des causeries éducatives, des conférences publiques, etc.

Il est demandé au partenaire retenu de faire preuve d'imagination d'innovation et de créativité dans la mise en œuvre des activités de l'objectif et surtout pour atteindre des groupes marginaux et les personnes vivant avec un handicap parce que le plus souvent, ces personnes rencontrent des difficultés d'accès à l'information.

Lot 6 : Sensibiliser les populations sur leur participation à la gouvernance locale

Il est ressorti des séances de cocréation que les populations locales s'impliquaient faiblement sur les questions de gouvernance locale. Cet état des lieux est plus criard lorsqu'il s'agit des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et des groupes marginalisés. Les activités à mettre en œuvre dans le cadre de cet objectif toucheront ; les rôles et responsabilités des populations dans la décentralisation, l'implication des populations dans la gestion des affaires communautaires ; le rôle de l'élu local. Pour finir, elles permettront de mettre en œuvre des actions qui visent à pallier des inégalités entre les sexes et veiller à ce que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, et les PDIs, puissent exprimer leurs besoins et participer activement dans la gestion des affaires locales.

Il s'agirait plus précisément, de doter les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, et les personnes déplacées internes de connaissances pratiques nécessaires à l'exercice effectif de leurs droits de participation. Il pourrait également être prévu d'outiller les conseils des collectivités et les organisations de la société civile et organisations à base communautaire, de connaissances pratiques pour respectivement garantir, promouvoir et défendre l'exercice des droits de participation des femmes, des jeunes et des déplacés internes à la gestion des affaires publiques.



Les activités à développer par le partenaire retenu pour la mise en œuvre des séances de sensibilisations pourraient concerner des émissions radiophoniques, des théâtres fora, des caravanes de sensibilisation ; de causeries éducatives, des conférences publiques etc.

Il est demandé au partenaire retenu de faire preuve d'imagination dans la mise en œuvre des activités de l'objectif et surtout dans l'atteinte des groupes marginalisés et personnes vivant avec un handicap par ce que le plus souvent, ces personnes rencontrent des difficultés d'accès à l'information.

Objectif 3:

Lot 7 : Renforcement des alliances identitaires transversales par des dialogues communautaires

L'insécurité accrue, les tensions politiques et sociales créent des ruptures importantes dans le tissu social burkinabé. Le succès de la transition politique au Burkina Faso nécessitera des efforts combinés des autorités publiques, des organisations de la société civile, des chefs traditionnels, des jeunes, des femmes et des autres populations marginalisées.

Dans le cadre de l'analyse de l'économie politique, de nombreuses tensions identitaires transversales ont été constatées dans les régions du Nord et du Centre-Nord, telles que des tensions religieuses, ethniques et politiques. A ces tensions sociales s'ajoutent des tensions entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil, notamment dans les communes de Ouahigouya, Yako, Gourcy, Kirsi et Samba au Nord ; Sabcé, Tikaré, Kongoussi, Kaya, Boulsa, Boussouma, Korsimoro, Guibaré et Rouko dans le Centre-Nord, Dori et Bani dans la région du Sahel, les communes de Tibga, Diapangou et Fada dans la région de l'Est. Les membres de la communauté hôte perçoivent les déplacés internes comme la cause de l'insécurité. De plus, la concurrence entre les personnes déplacées et les populations d'accueil pour l'accès aux services publics est prévalente, et l'augmentation du nombre de personnes déplacées entraîne des perceptions d'insécurité accrue.

Pour renforcer la cohésion sociale entre les membres de la communauté d'accueil et les déplacés internes dans ces communes identifiées, les activités potentielles peuvent inclure la conduite de dialogues communautaires pour renforcer la communication et la confiance entre les différents groupes dans les communes citées. Les organisations sélectionnées pourraient étendre ces dialogues communautaires à d'autres communes d'intervention du projet au besoin. Si nécessaire, l'approche inclurait des initiatives de discussions intra-groupes pour préparer les membres de groupes distincts avant de les réunir dans un dialogue inter-groupe tout en mettant l'accent sur l'amplification des voix des différents groupes ethniques, religieux, politiques, socio-économiques, de genre, d'âge et marginalisés.

Les dialogues communautaires devraient être l'occasion pour les membres de la communauté de discuter des causes des clivages sociaux qui affaiblissent la paix et la cohésion sociale. Pour s'assurer que ces initiatives soient participatives et que les communautés locales s'approprient les résultats, il serait nécessaire de discuter avec les principales parties prenantes du format de ces dialogues communautaires et cela pourrait inclure des contes et des histoires qui favorisent le sentiment d'appartenance, la participation à des expositions culturelles, des activités artistiques, des journées culturelles de danses et de chants traditionnels, et des discussions de leaders qui pourraient mener à un plan communautaire qui fournit une feuille de route pour une consultation continue entre les membres des communautés.

Des activités supplémentaires, telles que des événements sportifs ou de brise-glace entre les participants et d'autres personnes, selon le cas, se dérouleraient soit le matin, soit en fin d'après-midi de l'un des trois jours de dialogue. Il pourrait s'agir d'un match de football avec des équipes mixtes, d'une danse "warba", ou de quelque chose de similaire qui contribue à créer une relation plus conviviale entre les membres du comité et les membres de la communauté.

Lot 8 : Renforcer les capacités en gestion des conflits : Promouvoir les relations de parenté à plaisanterie pour la gestion des conflits



L'étude FRAME® a constaté que le leadership traditionnel est un facteur clé de la résilience du système et agit efficacement comme un système de gouvernance parallèle, en établissant des règles et des responsabilités pour tous les acteurs du système. L'analyse de l'économie politique a renforcé ce constat, en montrant que le leadership traditionnel dans la région du Nord détient une autorité importante sur les affaires locales, y compris la collecte des droits et des taxes. Les particuliers et les entreprises sont plus enclins à payer aux structures de gouvernance traditionnelles qu'aux structures centrées sur l'État.

Dans toutes les régions, le leadership traditionnel est un facteur clé dans la résolution des conflits locaux. Cependant, l'influence des chefs traditionnels est en quelque sorte affaiblie par les tensions internes existantes, ce qui mine leur capacité à jouer un rôle positif dans les communautés. IGR estime qu'il est important de trouver des moyens de "réconcilier" ces chefs traditionnels dans toutes les 19 communes de IGR afin qu'ils puissent jouer leurs rôles en travaillant avec les délégations spéciales,

Grâce aux subventions, les organisations de mise en œuvre sélectionnées pourraient utiliser les canaux de communication existants des chefs traditionnels et organiser des dialogues avec eux tous pour exprimer les griefs et discuter des moyens d'assurer la paix. Par exemple, après les échanges, les chefs traditionnels pourraient utiliser leurs plateformes dans chaque commune pour un forum inclusif continu de dialogue entre les chefs traditionnels et pourraient servir de canal de communication influent pour répondre aux préoccupations des citoyens. Des activités illustratives pourraient inclure, la formation d'acteurs clés en gestion des conflits, l'appui aux leaders traditionnels, communautaires, religieux de chaque commune pour élaborer un plan semestriel d'actions qu'ils voudraient mener pour contribuer efficacement à la paix et à la cohésion sociale. IGR estime que si les chefs traditionnels poursuivent un dialogue régulier, ils encourageront la coexistence et le respect de la diversité socioculturelle et religieuse, et se garderont de toute manipulation politique

B. INFORMATION SUR LA SUBVENTION

1. 1. Législation habilitante

Toute attribution effectuée dans le cadre de cet APS est autorisée conformément au Cooperative Agreement entre Creative Associates International, Inc. (Creative) et le U.S. Agency for International Development (USAID).

2. Estimation des fonds disponibles et nombre de subventions envisagées

Sous réserve de la disponibilité des fonds, IGR prévoit d'attribuer un nombre total de 24 subventions au maximum au titre de cet APS. Le montant total estimé du financement disponible est de 165 760.000 F CFA. La valeur totale de subvention pour chaque objectif est comprise entre 2.800.000 à 14.000.000 de francs CFA par région. Étant donné que le montant d'une attribution fait l'objet de négociations, le montant définitif de l'attribution négociée peut être compris ou non dans cette plage. De plus, IGR n'est pas obligé d'attribuer des subventions à concurrence du montant des fonds disponibles. Les organisations peuvent postuler pour un ou plusieurs lots et dans des régions différentes.

IGR se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises avant ou à l'issue de l'approbation des notes conceptuelles.

3. Période de Performance

La durée d'exécution d'une subvention est généralement moyenne ; cependant, la durée réelle est basée sur les exigences du programme et est sujette à négociation. La date de début des attributions résultant du présent APS sera celle de leur signature.

4. Mécanisme de subvention

La résolution finale sur le mécanisme d'attribution de subvention de IGR reposera sur son évaluation du risque du demandeur avant l'attribution de la subvention. Si cette évaluation identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité du candidat à gérer une subvention, IGR peut choisir de retirer le candidat de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié à sa capacité actuelle.

Les mécanismes d'attribution les plus courants émis par IGR sont des attributions à montant fixe et des attributions en nature. Dans le cadre des prix à montant fixe, les paiements sont basés sur les performances et sont versés à un boursier après l'achèvement avec succès de jalons programmatiques prédéfinis. Dans le cadre des attributions en nature, IGR : a) effectue des paiements pour le compte du bénéficiaire et / ou b) achète / fournit des biens et des services pour le compte du bénéficiaire.

IGR peut également choisir d'attribuer une subvention à frais remboursables dans les cas suivants : a) le candidat démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

5. Processus d'attribution

- a. Creative lancera cet appel à proposition dans le cadre du projet IGR à partir de la date de publication. Il y aura une période de questions réponses suivant la date indiquée sur la lettre d'accompagnement comme indiquée dans la section D.7.
- b. Les propositions devront être soumises à la date indiquée sur la page de couverture et seront modifiées, au besoin, au moyen d'un amendement.
- c. Après la réception des propositions, Creative déterminera si les propositions sont conformes aux exigences de la norme APS indiquée à la section D.2. Les propositions non conformes aux directives ne seront pas prises en considération.
- d. Les propositions conformes aux directives seront évaluées en fonction des critères énumérés dans la section E ci-dessous.
- e. Après l'évaluation, Creative déterminera s'il veut collaborer avec le candidat.
- f. Creative travaillera, sur une base individuelle, avec chaque organisation sélectionnée pour détailler davantage la description du programme, le budget, le plan de travail et le plan du suivi-évaluation du candidat.
- g. A la suite de cette collaboration et de l'évaluation des risques des potentiels, Creative décidera s'il y a lieu ou non de conclure un accord de subvention.

C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE

1. Candidats éligibles

Pour être admissible à une subvention dans le cadre de cette opportunité, le candidat doit démontrer qu'il appartient à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous :

- a) **Organisations à but non lucratif** : les organisations qui répondent à la définition du 2 CFR 200.70
 - Organisations Communautaire (OC)
 - Organisations de la société civile (OSC)
 - Autres organisations à but non lucratif
- b) **Les cabinets ou bureaux d'études privées** offrant des prestations similaires objet du présent APS et en règle vis-à-vis de la législation en vigueur au Burkina Faso

NB : Les organisations basées aux Etats-Unis, les particuliers, et les gouvernements ne sont pas admissibles.

En outre, un candidat doit remplir les obligations suivantes :

- a. Être officiellement inscrit et fonctionner conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales en vigueur, y compris mais pas seulement les lois et règlements locaux pertinents. Au lieu d'une inscription officielle, le bénéficiaire peut prouver qu'il cherche à s'inscrire, à obtenir une dispense d'inscription ou faire valoir les raisons pour lesquelles une telle inscription est facultative ou impossible ;
- b. Contribuer à la réalisation d'au moins un des objectifs et activités du projet ;
- c. Soumettre une proposition dont les résultats sont conformes et liés aux objectifs du projet ;
- d. Ne doit pas être frappé d'une interdiction de bénéficier des contrats du gouvernement des Etats-Unis et ne doit pas figurer dans le Système de liste des parties exclues du Gouvernement des Etats-Unis (<https://www.epls.gov>) ainsi que sur la Liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées ; et
- e. Doit être officiellement inscrit sous un numéro de DUNS (<https://www.grants.gov/applicants/organization-registration/step-1-obtain-duns-number.html>).

En outre, le candidat doit être officiellement enregistré et travailler conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois et le statut locaux pertinents. Au lieu d'une inscription officielle, le candidat peut toujours être admissible à un prix s'il démontre la preuve de ses efforts pour obtenir une inscription, une dispense d'inscription ou toute autre raison pour laquelle une inscription n'est pas possible ou réalisable.

2. Limite du nombre de notes conceptuelles soumises

Toute organisation éligible peut soumettre 2 notes conceptuelles contenant entre 1 à 3 objectifs. Les notes conceptuelles pourraient concerner les communes d'une (01) à quatre (04) régions de mise en œuvre du projet. A noter que l'émission de cet APS n'oblige aucunement IGR à payer pour les frais engagés par un candidat éventuel pour préparer et soumettre une note conceptuelle ou pour une candidature ultérieure.

D. INFORMATION SUR LA CANDIDATURE ET LA SOUMISSION

1. Soumission de la note conceptuelle initiale

Dans un premier temps, les candidats intéressés sont invités à soumettre une note conceptuelle d'activité à l'aide du modèle fourni. Chaque note conceptuelle sera évaluée conformément à la section E ci-dessous. Tout demandeur dont la note conceptuelle est acceptée sera tenu de soumettre une demande complète de financement.

2. Présentation de la demande détaillée en réponse à l'appel de demandes

La demande complète doit être soumise en deux parties distinctes : a) une demande technique et b) une demande relative aux coûts. Pour préparer les deux parties, le demandeur doit utiliser les modèles fournis par IGR, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un demandeur qui ne respecte pas ces instructions risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de la norme APS et d'être éliminé.

Toutes les informations doivent être soumises en français. Si une demande est dans une autre langue, elle sera considérée comme non recevable et sera éliminée de toute autre considération.

3. Conseils et assistance pour la soumission

Une fois la note conceptuelle du demandeur acceptée, IGR peut fournir des indications au demandeur pendant la préparation de la demande complète. Lorsque cette orientation est proposée, le rôle de IGR se limite à faciliter le processus de demande, d'assurer que les activités proposées contribuent aux objectifs du programme énoncés dans la section A et co-conception des activités avec le demandeur. La préparation effective des soumissions techniques et financières est sous la responsabilité stricte du demandeur.

4. Méthode de soumission

IGR préfère recevoir les notes conceptuelles par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions, accessible via le lien suivant : <https://smart.fluxx.io>. Si un candidat ne s'est pas déjà inscrit sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initial, qui peut être trouvé à l'adresse suivante :

smart.fluxx.io/apply/igr

Après examen et validation du formulaire par IGR, le candidat recevra un email avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.

IGR reconnaît que la connectivité Internet et / ou l'accès limité aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher un candidat de s'enregistrer / de soumettre des concepts via le portail des subventions. Dans de tels scénarios, le demandeur peut soumettre une note conceptuelle par courrier électronique à IGR-Grants@crea-igr.com ou en copie papier à l'adresse Rue 14.54 quartier 1200 logements, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions." Quelle que soit la méthode de soumission choisie, le demandeur devrait conserver dans ses dossiers un (1) exemplaire de sa note conceptuelle et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à soumettre une note conceptuelle ou une candidature complète, il doit contacter le service des subventions par courrier électronique à l'adresse IGR-Grants@creative.com.

5. Date limite de soumission

Les candidats doivent soumettre leurs notes conceptuelles avant la date de clôture indiquée sur la page de couverture. Les demandes soumises en retard pourraient ne pas être examinées. Les soumissions en retard sont marquées "en retard." IGR réserve le droit d'accepter et d'inclure les soumissions tardives dans le processus de révision et d'attribution uniquement lorsque IGR le considère comme étant dans son intérêt supérieur. Par ailleurs, toutes les subventions pourraient être octroyées avant la date limite de dépôt car les dossiers seront analysés au fur et à mesure que IGR les reçoit.

6. Restrictions de financement

Le candidat qui reçoit une subvention dans le cadre du présent APS est tenue de s'assurer que seuls des coûts postérieurs à la subvention, approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables, ont été approuvés par IGR au cours des négociations préalables à l'attribution. En outre, IGR ne remboursera pas à un candidat retenu les frais qu'il aura engagés avant la date à laquelle il aura signé un accord de subvention avec IGR.

7. Questions et réponses

Toute question concernant cet APS doit être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication décrites dans la lettre d'accompagnement de cet APS et à la section D.4 ci-dessus. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite de questions / précisions indiquée dans la lettre d'accompagnement. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par le biais de modifications périodiques de l'APS.

Toute information relative à cet APS qui est fournie à un candidat potentiel sera fournie à tous les autres candidats potentiels à titre de modification de l'APS, à condition que : a) il soit nécessaire de soumettre une note conceptuelle et / ou b) son exclusion serait préjudiciable à tout autre candidat potentiel.

E. INFORMATIONS SUR LA REVISION DE NOTES CONCEPTUELLES

1. 1. Evaluation des candidatures

La Cheffe de Projet ou la personne autorisée prend la décision finale sur toutes les attributions faites en vertu du présent APS.

1.1 Critères

Chaque proposition reçue avant la date de clôture de la demande de candidature sera examinée en fonction des critères d'admissibilité prévus à la Section C ci-dessus. Les propositions qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ne seront pas évaluées. Les propositions admissibles jugées incomplètes seront jugées inadmissible et ne seront pas non plus prises en considération aux fins d'évaluation.



Les propositions recevables et admissibles seront examinées conformément aux critères énoncés ci-dessous. A la suite de cet examen, un candidat apparemment retenu peut-être invité à soumettre une demande révisée et / ou à répondre aux questions de clarification à une date spécifiée. Le Programme se réserve le droit d'attribuer sans demander des éclaircissements ou des détails supplémentaires dans une demande.

a. *Critères d'évaluation des propositions techniques*

Les propositions seront évaluées en fonction des critères ci-après et seront notées en fonction du nombre total de points indiqué ci-dessous pour chaque section, soit 100 points au total.

- **Approche technique et concordance stratégique (50 points)**
 - Une description du contexte faisant ressortir clairement les enjeux liés aux 3 objectifs du programme dans la zone d'intervention du projet
 - Des objectifs et livrables qui sont pertinents et réalisables
 - Un énoncé de problème clairement défini et décrivant les risques immédiats et/ou émergents de conflit qui se rapportent spécifiquement au projet proposé
 - Une explication convaincante indiquant dans quelle mesure les résultats du projet va répondre aux risques identifiés
 - Une identification claire des obstacles à la mise en œuvre du projet et des solutions proposées
 - Les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées

- **Compétences organisationnelles et structure de gestion (30 points)**
 - Document à jour attestant de l'établissement légal de la structure au Burkina Faso et/ou dans les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
 - Des expériences antérieures dans la mise en œuvre des programmes dans les domaines de la gouvernance locale, l'organisation des élections et de la prévention des conflits
 - Des expériences antérieures dans les régions géographiques et les domaines techniques proposés dans les programmes
 - Des expériences institutionnelles antérieures dans la mise en œuvre des programmes subventionnés par des donateurs internationaux
 - Une structure de gestion efficace avec des rôles de personnel et des responsabilités bien définis-
 - Manuel de gestion de la structure
 - Un nombre adéquat d'employés qualifiés pour mettre en œuvre les exigences administratives et programmatiques

- **Considérations genre et jeunesse (05 points)**
 - Un mécanisme d'intégration de l'égalité genre et /ou des jeunes dans le programme



- Une analyse genre et jeunesse pour expliquer pourquoi certaines populations sont intégrées dans les programmes proposés et pourquoi/comment elles seront ciblées dans le processus des programmes
- **Impact prévu sur les bénéficiaires (15 points)**
 - Le nombre de bénéficiaires directs et indirects qui seront atteints
 - La justification de la méthode de calcul du nombre de bénéficiaires directs et indirects.

Lors de l'examen et de la mise en œuvre des subventions, IGR se réserve le droit d'examiner une demande ou une subvention en raison de tout conflit d'intérêts réel ou perçu. Dans le cas où IGR détermine qu'il existe un conflit d'intérêts, IGR peut disqualifier une candidature ou mettre fin à une subvention.

2. Conflit d'intérêt

Tout au long du processus d'évaluation, IGR prendra toutes les mesures pour faire en sorte que le personnel de IGR n'ait pas de conflits d'intérêts ou l'apparence d'un tel avec toute organisation / personne qui présente une note conceptuelle / demande en réponse à cet APS. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si elle-même, son conjoint, son partenaire, ses enfants, ses amis proches ou un parent de cette personne travaille pour, négocie pour travailler pour et / ou a un intérêt financier membre non rémunéré d'un conseil d'administration) de toute organisation ayant soumis une note conceptuelle / une demande d'examen par IGR. Le personnel de IGR ne doit ni solliciter ni accepter de gratifications, de faveurs ou d'objets de valeur pécuniaire de la part d'un candidat.

F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS

1. Avis attribution

Pour un candidat qui dépasse le stade de la conception, un avis d'intention d'attribution sera envoyé au point de contact indiqué dans la demande détaillée présentée par le candidat apparemment retenu. Veuillez noter que cette notification ne constitue ni ne garantit une attribution. Un candidat apparemment retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour appliquer des méthodes de reddition de comptes convenues d'un commun accord pour les fonds et autres avoirs versés. À cette fin, le demandeur peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur son organisation (p. Ex. Des statuts constitutifs ou tout autre document justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de contrôle. L'attribution définitive d'un prix dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de validation du programme, de la capacité préalable à l'attribution et de l'évaluation des risques.

IGR terminera la capacité préalable à l'attribution et l'évaluation des risques pendant l'évaluation de la demande complète du demandeur IGR se servira des résultats pour déterminer les responsabilités et, le cas échéant, sélectionner le mécanisme d'attribution approprié.

2. Administration de attribution

Toute subvention résultant de cette APS sera administrée conformément au Cooperative Agreement entre la Creative et USAID et les dispositions standard figurant à l'appendice 4 du dossier de sollicitation.

3. Rapportage

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront spécifiées dans le document d'attribution pour toute attribution résultant de la présente APS. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet ; cependant, les exemples peuvent inclure les suivants :

- Rapport (s) mensuel (s) avec mises à jour sur les progrès réalisés au cours de la période de référence, photos des activités de programme, difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de référence, etc.
- Rapport final du programme comprenant les leçons apprises, les réussites, les impacts obtenus par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Les rapports financiers, y compris les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc., ainsi qu'un rapport financier final détaillé.
- Rapports sur les revenus du programme (si nécessaire).

S'il vous plaît noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception de IGR et l'acceptation du rapport financier final et / ou rapport sur le programme final. Pour les montants forfaitaires (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

4. Marquage et conformité environnementale

Le(s) candidat(s) sélectionné(s) pour l'attribution sera tenu de se conformer à toutes les exigences de marquage, de marquage de marque et de conformité environnementale stipulées dans Cooperative Agreement entre Creative et USAID. Ces exigences seront expliquées au(x) candidat(s) apparemment gagnant(s) lors des négociations préalables à l'adjudication et figureront dans le(s) document(s) d'attribution finale.

Inclusive Governance for Resilience se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.



Pièce jointe 2: Modèle d'application de concept

Pour soumettre votre concept, veuillez compléter le formulaire de demande de concept qui apparaît lorsque vous vous connectez au portail de subventions SMART du programme. Si vous ne parvenez pas à utiliser ce portail en ligne pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le modèle d'application Concept fourni en pièce jointe à cette APS.



CREATIVE

IGR

APS-IGR-1603

Pièce jointe 3: Provisions

Pièce jointe 4: Certifications

A. CERTIFICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, le représentant autorisé du demandeur sélectionné devra également signer une attestation confirmant que l'entité qu'il / elle représente (le titulaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec l'attribution. De tels conflits pourraient inclure, par exemple:

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités pouvant bénéficier directement de l'attribution ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la bourse ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants de gouvernements susceptibles d'avoir une influence ou une supervision sur des questions se rapportant directement au prix ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour l'attribution ;
- Détenir tout intérêt financier dans une entité qui serait affecté par l'attribution.

En vertu des actions accomplies par le bénéficiaire dans l'octroi de la subvention, la certification du représentant autorisé indiquera qu'elle s'efforcera de faire en sorte que des conflits d'intérêts ou leur apparence ne se produisent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts se présenteraient lorsqu'il existe des situations de conflit que le bénéficiaire est impliqué dans de multiples intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être conçus pour altérer sa motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice des fonctions liées à l'attribution.

Si de tels conflits réels ou perçus se produisent, la certification du représentant autorisé indiquera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de partie du projet auquel la récompense est associée pour discuter de la question.

B. AUTRES CERTIFICATIONS

un candidat retenu devra signer les *attestations, assurances, déclarations et autres déclarations du bénéficiaire* référencées ici: <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.

Chef/Cheffe de projet

Yasmina SARHROUNY